

Déclaration

Réunion du comité des créanciers du Tchad au titre du cadre commun pour le traitement des dettes au-delà de l'ISSD

13 octobre 2022

Le comité des créanciers pour le Tchad formé par l'Arabie saoudite, la Chine, la France et l'Inde et coprésidé par l'Arabie saoudite et la France (ci-après « le comité des créanciers ») s'est réuni en format virtuel les 13 et 27 septembre 2022, en présence des services du FMI et de la Banque mondiale.

Le comité des créanciers a examiné les derniers développements de la situation macroéconomique et financière du Tchad et a noté qu'aucun allègement de la dette de la part des créanciers bilatéraux officiels n'était actuellement nécessaire, compte tenu de la hausse des prix du pétrole depuis l'adoption du programme de qualité de tranche supérieure de crédit du FMI par le Conseil d'administration le 10 décembre 2021.

Dans ce contexte, le comité des créanciers s'est engagé à se réunir à nouveau et à examiner la nécessité d'un traitement de dette dans le cas où un déficit de financement est identifié, conformément au « cadre commun pour le traitement des dettes au-delà de l'ISSD ». À cette fin, le comité des créanciers est en train de finaliser un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*). En outre, le comité des créanciers a réitéré que les autorités tchadiennes devront rechercher auprès de tous les créanciers bilatéraux privés et autres créanciers officiels des traitements de dette à des conditions au moins aussi favorables que celles qui seront mises en œuvre par le comité des créanciers si un traitement de la dette s'avère nécessaire. Le comité des créanciers se félicite du soutien des banques multilatérales de développement (BMD) au développement du Tchad et les encourage à maximiser leur soutien au Tchad pour répondre à ses besoins financiers à long terme.

Le comité des créanciers exhorte le principal créancier privé du Tchad à réaffirmer son engagement à fournir un traitement de dette pendant le programme du FMI dans le cas où un déficit de financement est identifié, conformément à l'approche décrite ci-dessus pour le comité des créanciers, à des conditions au moins aussi favorables que celles convenues par les membres dudit comité. Il exhorte également le principal créancier privé à remédier aux vulnérabilités de dette qui subsistent en raison de son mécanisme de remboursement accéléré.

Notes de contexte

1. Le comité des créanciers pour le Tchad a été formé le 15 avril 2021, en application du « cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD » approuvé par le G20 et le Club de Paris en novembre 2020.

2. Les membres du comité des créanciers pour le Tchad sont des représentants des gouvernements de l'Arabie saoudite, de la Chine, de la France et de l'Inde. L'Arabie saoudite et la France coprésident le comité des créanciers.

Les observateurs à la réunion étaient des représentants du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale.